



Communiqué du Comité Directeur du District de la Somme de Football

Réunion du 26 mai 2021

Le 24 mars dernier, le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football a pris la décision de mettre un terme à l'ensemble des compétitions amateurs départementales et régionales métropolitaines pour la saison 2020-2021 en raison de l'épidémie de la Covid-19 et des mesures sanitaires renforcées. A date, le calendrier, déjà contraint, ne permettait plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs.

Cette décision du Comex de la FFF entraîne une saison blanche pour toutes les compétitions amateurs, sans aucune accession ni relégation pour les clubs engagés dans ces championnats (*sauf sanction administrative prononcée*).

Les récentes décisions gouvernementales traitant de la situation sanitaire et l'établissement d'un calendrier de reprises progressives des activités, arrêtées depuis novembre 2020, laissent entrevoir un espoir de reprise des activités footballistiques dans un futur proche et plus sûrement en septembre 2021.

En conséquence, le Bureau du District de la Somme de Football, en sa réunion du 26 mai dernier, a entériné certaines décisions, mais également des pistes, provisoires, qui resteront à valider en fonction des orientations et des décisions de la Fédération Française de Football ou de la Ligue de Football des Hauts de France.

Celles-ci seront détaillées dans le webinaire du DSF du 16 juin 2021 auquel nous vous inviterons à participer. Pour chacune et chacun d'entre vous, le DSF proposera les différents cadres envisagés pour une reprise, la plus sereine et efficace possible, au sein de vos Clubs, pour vos équipes et vos licencié(e)s.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1. Les finances :** Aides directes et indirectes du DSF et des collectivités
- 2. Compétitions :** Jeunes et Seniors, des nouveaux formats de pratique, dates de reprise....
- 3. Les obligations des clubs :** Les différents Statuts (application, allègement, gel etc...)
- 4. Les licenciés :** Nouvelles modalités pour les jeunes (Certificat médical)
- 5. Le Futsal :** Aide matérielle envers les clubs et sections

Le Président délégué
Didier BARDET

La Secrétaire Générale
Sylvie SILVESTRE

Le Président
Pascal TRANQUILLE

Rappels importants :

La tenue de matchs qui entraînent un brassage entre Clubs, équipes, catégories, doit **obligatoirement** faire l'objet de l'établissement d'une feuille de match qui permettra en cas de besoin de réaliser une traçabilité des cas contacts.

Le Club se retrouvant dans cette situation devrait alors transmettre aux autorités concernées CPAM et/ou ARS ainsi qu'au District les éléments demandés.

En outre, il est rappelé que les déclarations de tournoi ne sont **pas facultatives** et que jusqu'au 31/12/2021 ces dernières entraînent **une homologation gratuite**. A défaut, une amende forfaitaire sera appliquée.